

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier **organisme national privé indépendant** qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de **sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé**. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

3 moyens d'actions :

Le label :

Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique

La souscription publique :

Elle permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif

La subvention :

Liée au succès de la souscription, elle constitue un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et environ 60 salariés.

FONDATION



DU PATRIMOINE

FONDATION DU
PATRIMOINE

Palais de la bourse CS 21856

13221 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.39.56.70

mail : pacamarseille@fondation-patrimoine.org

www.paca.fondation-patrimoine.org

FONDATION
DU PATRIMOINE

Bouches-du-Rhône

SOUSCRIPTION
Conjuguons nos dons
pour sauver
notre église Sainte-Julitte



LANÇON-PROVENCE (13)

Faites votre don en ligne !



“ L'église est comme la fontaine du village' aimait à rappeler le pape Jean XXIII.... Or à Lançon-Provence, au cœur de notre village, notre église principale est actuellement fermée. Un élément important de notre vie sociale manque pour tous les villageois et a fortiori pour la communauté pratiquante. Grâce à votre aide, les Lançonnois d'aujourd'hui pourront être fiers de léguer à leurs enfants un bâtiment qui pourra à nouveau traverser le temps et véhiculer la tradition architecturale et spirituelle de nos aînés”. Père Destremau, curé du village.

UN PEU D'HISTOIRE

L'église paroissiale, dédiée à Sainte-Julitte et à Saint-Cyr, est construite au XIV^{ème} siècle sur un éperon rocheux au centre du village. Un premier agrandissement intervient au XVII^{ème} siècle. Toujours à base d'éléments architecturaux dépouillés et massifs, le nouvel édifice va prendre ses appuis autour de la chapelle primitive.

Durant la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, l'édifice va subir un embellissement avec le repavage, en 1762, du sol de la nef et la mise en place du maître-autel actuel.

Entre 1777 et 1780, d'importants travaux aboutiront à l'allongement de la nef centrale et à l'édification du portail monumental précédé d'un escalier et de la tour-beffroi surmontée d'un élégant campanile en fer forgé si caractéristique du midi de la France.

ETAT DES LIEUX

L'église a subi d'importantes transformations depuis sa première édification il y a plus de 600 ans, et a souffert de ne pas avoir fait l'objet d'un entretien suffisant, spécialement au niveau des toitures. **Les désordres impactent aujourd'hui la structure même du bâtiment et sont susceptibles d'affecter la sécurité des pratiquants**, ce qui nous a amené à décider de sa fermeture le 5 septembre 2015. Indépendamment des détériorations qui concernent la structure de l'édifice, les parois intérieures connaissent un état de vétusté avancé.

La remise en état totale de l'édifice devra être précédée d'investigations complémentaires. Cependant, le projet de la commune est d'engager sans tarder **une première tranche de travaux destinée à assurer la pérennité de l'édifice et la sécurité des pratiquants**.

Soutenir activement ce projet permettra à notre église de retrouver ses fonctions liturgiques et de rassemblement chères à nos administrés, mais aussi de contribuer à l'attrait du centre historique.

Michel MILLE,
Maire de Lançon-Provence

**UN APPEL À LA GÉNÉROSITÉ EST LANCÉ
AFIN DE RÉCOLTER UN MAXIMUM DE FONDS
POUR CETTE SAUVEGARDE.**



Oui, je fais un don de euros pour aider à la rénovation de l'église Sainte-Julitte et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu de solidarité sur la fortune
 sur les sociétés

Nom ou société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

COMMENT FAIRE UN DON ?

Par courrier : envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - église Sainte-Julitte à Lançon-Provence » à l'adresse suivante :

FONDATION DU PATRIMOINE
Palais de la Bourse CS 21856
13221 Marseille cedex 01

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Par internet : faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :
www.paca.fondation-patrimoine.org

Flashez ce QR Code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet .



Vous pouvez également faire votre don en espèces, accompagné de ce bulletin.